

Arrêté n°240116CONC

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Nous, Président du centre de gestion du Doubs,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 240018CONC du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, en date du 17 janvier 2024,

Vu les demandes de réinscription parvenues au centre de gestion du Doubs,

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Arrêtons

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est mise à jour au 15 avril 2024.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits :

NOMS	Prénoms	Spécialités
BOISSON	Mathieu	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
BONIN	David	CONDUITE DE VEHICULES
CROUE	Jayson	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
CURTY	Richard	CONDUITE DE VEHICULES
DU BOIS	Patrick	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
GAUTRON	Camille	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
GHISLAIN	Johann	CONDUITE DE VEHICULES
GRAFFIN	Carolyn	CONDUITE DE VEHICULES
IGHAFY	Sophia	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
KHERBOUCHE	Abdelghani	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
KIHAL	Karim	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
PLOYER	Benjamin	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
RIXENS	Isabelle	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
SAGE	Laetitia	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
TERRIER	Léa	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
Soit un total de 15 lauréats		

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 025-282500032-20240415-240116A-AR



ARTICLE 2 :

Le Président du centre de gestion du Doubs charge ses services de l'exécution du présent arrêté.

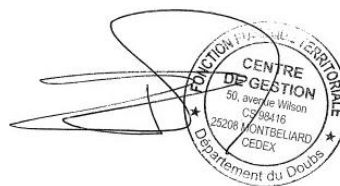
Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat, affichée dans les locaux du centre de gestion du Doubs.

ARTICLE 3 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois.

Fait à Montbéliard, le 15 avril 2024

Le Président du centre de gestion



Christian Hirsch